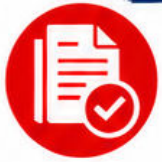


# COMMUNIQUÉ

## CONGÉS BONIFIÉS : UN PARCOURS DU COMBATTANT, UN DROIT CONSTAMMENT MIS SOUS PRESSION !

### UNE GESTION QUI DOIT ÊTRE REVUE !



Ce vendredi 25 septembre 2026 s'est tenue la réunion consacrée à la campagne « Été 2027 » des congés bonifiés.

Dès le début des échanges, **FO Justice Fleury-Mérogis** a fermement dénoncé les difficultés rencontrées par les agents éligibles pour faire valoir leurs droits spécifiques.

Notre vigilance aura notamment permis d'obtenir une note rectificative, afin de respecter le délai de transmission des pièces justificatives, initialement fixé au 1<sup>er</sup> septembre et finalement repoussé au 14 septembre.

### CIMM : STOP AUX REMISES EN CAUSE !



**FO Justice** a également dénoncé les difficultés liées à la prise en compte des CIMM, ainsi que la multiplication de demandes de pièces justificatives redondantes :

- certificats de scolarité pour les enfants de moins de 16 ans dans le cadre de l'anticipation ;
- extraits d'acte de naissance ;
- et autres demandes administratives venant inutilement complexifier les démarches des personnels.

La situation est d'autant plus sensible pour les agents ayant des enfants scolarisés, pour lesquels les dates de départ doivent pouvoir être conciliées avec les contraintes du calendrier scolaire.

À cela s'ajoute une situation particulièrement préoccupante concernant le versement de la **prime de vie chère**, avec des retards de plusieurs mois pour certains agents.

### 28 AVIS FAVORABLES SUR 70 : INACCEPTABLE !



**28  
sur 70 !**

Concernant l'attribution des dates, le constat est sans appel.

Pour les personnels de détention, **sur 70 dossiers présentés, seuls 28 agents ont obtenu un avis favorable sur leurs dates initialement demandées.**

**Pour FO Justice, ce résultat est inacceptable en l'état.**

Face à la proposition de l'administration visant à imposer des dates sans tenir compte des souhaits formulés par les agents, **FO Justice** est montée au créneau et a clairement refusé cette logique.

Nous avons demandé à l'administration de **revoir sa copie**, afin de rechercher des solutions permettant de satisfaire le plus grand nombre d'agents sur leurs dates initialement sollicitées, en prenant notamment en compte les contraintes liées à la scolarisation des enfants.

**FO Justice** a également dénoncé le refus de chevauchements de dates de deux ou trois jours, refus qui relève de l'aberration et que l'administration tente de justifier au nom du mode dégradé. Visiblement, l'administration découvre ce mode dégradé au cours de cette réunion, alors qu'il semble être devenu la norme dans notre établissement, et non plus l'exception.



### LA NÉCESSITÉ DE SERVICE NE PEUT PAS TOUT JUSTIFIER !

**FO Justice** refuse que la **nécessité de service** soit utilisée à toutes les sauces pour instaurer un véritable tour de vis administratif dans la gestion des congés bonifiés.

Les congés bonifiés constituent un droit spécifique pour les agents qui en remplissent les conditions.



### COMPTE RENDU PROFESSIONNEL : NOTRE POSITION EST CLAIRE !

**FO Justice** réaffirme son **opposition au compte rendu professionnel** imposé et contraignant pour les collègues dans les différents pôles.

Cette exigence administrative ne doit pas devenir un obstacle supplémentaire à l'exercice d'un droit.

**FO Justice** demande que cette pratique soit abandonnée et que les démarches liées aux congés bonifiés soient simplifiées, sans conditionnement par un compte rendu professionnel.



## LES CONGÉS BONIFIÉS NE SONT PAS UNE FAVEUR : C'EST UN DROIT !